
Re: Demande de publicité dans le journal Le Radar

Guy Boulianne <guy.boulianne@gmail.com>

18 juin 2024 à 10:59

À : Redacteur <redacteur@leradar.qc.ca>

Cc : direction@leradar.qc.ca, pub@leradar.qc.ca

M. Turbide,

Vous m'avez écrit le 6 juin dernier pour me faire part de votre refus de m'accorder la possibilité de prendre de l'espace publicitaire dans votre journal Le Radar. En m'envoyant ce message, il est clair que vous faites preuve de discrimination à mon égard et que vous allez à l'encontre de la Charte canadienne des droits et libertés ([Partie 1, § 15\(1\)](#)) et de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec qui stipule que « *toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur [entre autres] les convictions politiques...* » ([Ch. C-12, § 10](#))

Je vous rappelle que les tribunaux ont affirmé que [l'article 15 de la Charte canadienne](#) protège également l'égalité en interdisant la discrimination fondée sur d'autres caractéristiques qui ne sont pas prévues expressément.

Les deux Chartes, soit celle du Canada et celle du Québec, protègent les libertés fondamentales telles que la liberté de conscience, de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication. En m'interdisant d'annoncer et de diffuser une publicité tout à fait légale, vous m'empêchez de communiquer au public une analyse approfondie sur la politique québécoise, en l'occurrence celle des Îles de la Madeleine, et une information essentielle qui est d'un intérêt général. Vous, ainsi que les autres membres de votre équipe, ne respectez donc aucunement la [déclaration du Gouvernement du Canada](#), qui se lit comme suit : « *Les gens doivent pouvoir compter sur des médias libres pour leur fournir des renseignements exacts et des analyses éclairées afin de demander des comptes aux gouvernements.* » ([Affaires mondiales Canada](#))

Cela dit, cette déclaration est partie prenante de la plus récente résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la sécurité des journalistes qui fut coparrainée par le Canada en décembre 2019 ([A/RES/74/157](#)). Je cite : « *Sachant l'importance qu'ont la liberté d'expression et le fait de disposer de médias libres, indépendants, pluralistes et diversifiés et d'accéder à l'information, en ligne comme ailleurs, pour édifier des sociétés du savoir et des démocraties inclusives et pacifiques et promouvoir le dialogue interculturel, la paix et la bonne gouvernance, ainsi que la compréhension mutuelle et la coopération.* »

Non seulement me discriminez-vous (avec l'aval de votre patron) en m'empêchant de faire paraître ma publicité dans votre journal, vous m'accusez outrancièrement d'exploiter la situation pour mon profit personnel. Aussi, vous portez un jugement de valeur basé sur vos seules convictions politiques et personnelles, faisant fi des opinions qui pourraient contredire votre propre pensée. Comment pouvez-vous vous permettre d'écrire que je fais des amalgames et que je tire des conclusions qui relèvent d'une lecture très personnelle et très discutable de la situation ? Vous écrivez : « *Au lieu d'améliorer la qualité du débat public aux Îles de la Madeleine, vous contribuez à le rendre plus confus.* » Ne croyez-vous donc pas que vos lectrices et lecteurs sont assez intelligents pour se forger eux-mêmes leurs propres opinions ?

En refusant de diffuser ma publicité dans votre journal Le Radar, vous avez nui volontairement à ma campagne publicitaire et vous avez empêché les Madelinien(ne)s et les Madelinot(e)s d'accéder à une information complémentaire qui les concerne tous.

J'espère donc, M. Turbide, que vous aurez la vivacité d'esprit de corriger votre manquement et de vous raviser en diffusant ma publicité dans votre journal Le Radar à titre compensatoire.

Guy BOULIANNE

Auteur et chroniqueur indépendant, membre de la NFAA, de AuthorsDen et de la Society of Professional Journalists (SPJ)..

CC : M. Miousse et Mme Marie-Chantal Gaudet

NOTA BENE : Cette information a été publiée dans mon article intitulé : "[Le Radar refuse ma publicité. Selon le rédacteur en chef, Raphaël Turbide, au lieu d'améliorer la qualité du débat public aux Îles de la Madeleine, je contribue « à le rendre plus confus » \(sic\)](#)".